

Elections CSE ALTEN SIR juin 2019

Vous aurez à voter prochainement pour vos représentants dans le cadre du CSE, Comité Sociale et Economique, nouvelle instance fusionnant les instances DP, CE et CHSCT.

Le 1er tour est primordial pour l'avenir professionnel de tout salarié car il fixe la représentativité de chaque syndicat et sa capacité à signer les accords d'entreprise !

Depuis la loi travail El Khomry de 2016 et la loi travail XXL de 2017, **les accords d'entreprise peuvent être plus défavorables que le code du travail et les conventions collectives** dans un certain nombre de domaines majeurs (durée du travail, travail de nuit ou le WE, primes ...). Tout refus des salariés concernés par ces modifications imposées peut conduire au licenciement automatique.

La CGT Alten SIR pour vous défendre et négocier ces accords. Choisir la CGT, c'est pouvoir compter sur des gens motivés et sincères, des compétences, de l'expérience, le support d'une fédération UGICT dont les cadres et la **structure juridique** aident les Délégués Syndicaux à analyser dans le détail les impacts pour qu'ils négocient au mieux les accords proposés à la signature par la Direction Alten SIR. Nos engagements: **ne signer que de bons accords pour les salariés, négociés point par point, avec le sens du compromis, mais le refus absolu de toute compromission.**

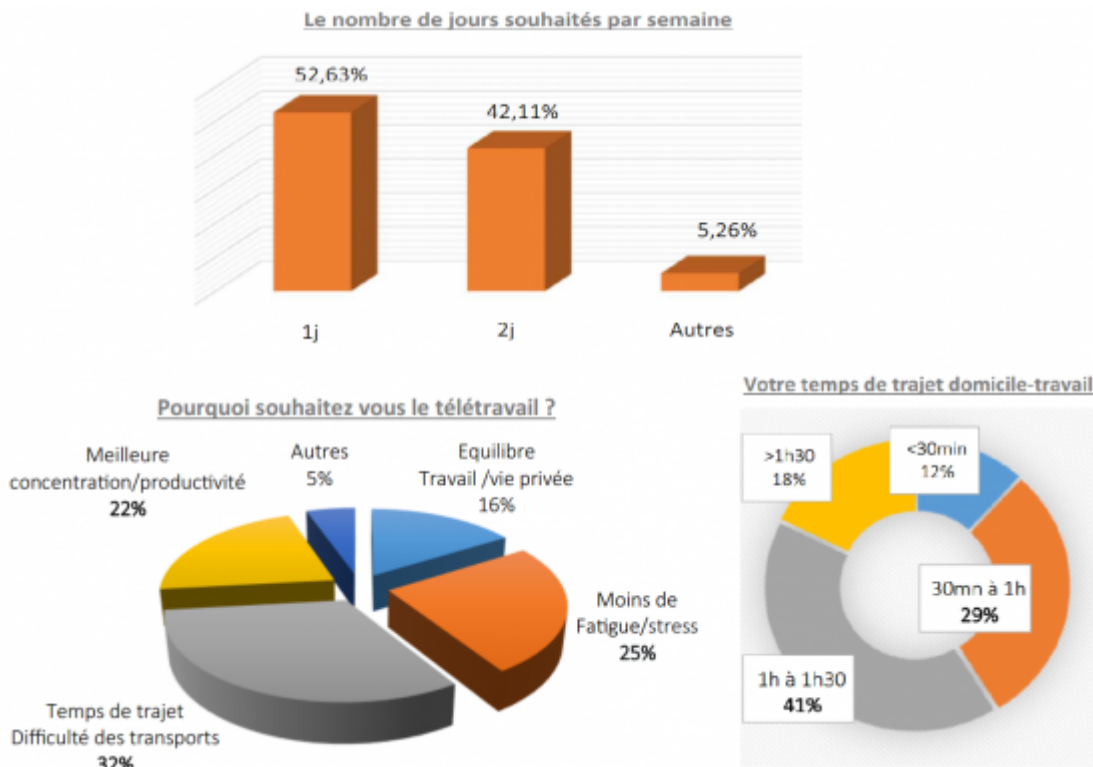
La CGT ALTEN SIR a ainsi refusé de signer l'avenant à l'accord sur le temps de travail sur les horaires variables. Cet accord, rédigé par la Direction, fait suite à la prise en flagrant délit du groupe ALTEN par l'Inspection du Travail: des personnes du siège travaillaient jusqu'à 20h sans être déclarées en heures supplémentaires. Il impose ainsi des pauses obligatoires de 1h30 jusqu'à 3h et une augmentation des plages horaires (7h30-19h30/20h) selon les catégories de salariés. Tout cela pour ne pas payer des heures supplémentaires !

*Nous avons demandé la renégociation de cet accord signé par la CFDT et la CGC d'ALTEN SIR. La CFDT a refusé. De même **nous n'avons pas signé l'accord "Droit à la déconnexion"** de la Direction qui n'a considéré aucune proposition structurante. Ainsi, aucune instauration de plage horaire raisonnable au delà de laquelle vous ne pouvez plus être sollicité par mail ou téléphone. Vous êtes consultants ? vous pouvez être contacté à 19h30 même si vous avez terminé votre journée à 17h 30. Pas de différence donc à maintenant ! Et comme **nous ne signons pas d'accord vide juste pour vous faire croire que nous avons négocié des avancées** comme les 2 syndicats signataires l'ont fait ... **avec ou sans cet accord, la loi vous protège de toute sanction si vous ne répondez pas aux sollicitation alors que vous avez effectué vos heures journalières !** Aucun accord ne peut y déroger.*

Télétravail: les premiers résultats du sondage

Voici les premiers résultats du sondage que nous avons lancé en janvier 2019 afin de pousser la

Direction à mettre en place un accord sur le travail en prenant en compte vos besoins.



Pour ceux et celles qui souhaitent participer, ce sondage anonyme restera ouvert jusqu'à la fin des négociations. Vous pouvez récupérer le formulaire dans notre [Communication S2 2018](#) ou dans [notre newsletter T2 2019](#) pour avoir le contexte, ou directement [ici](#)

Attestez des pratiques frauduleuses d'Alten SIR

J'entends beaucoup de salariés à qui l'on a dit qu'Alten SIR était libre de modifier sa politique de frais sans que nous n'ayons à y redire, et qu'ils n'avaient aucune obligation de compenser.

Ce n'est pas faux, sauf que...

Les frais vous ont-ils été présentés comme un complément de rémunération à l'embauche ?

Si oui (et vous êtes dans l'immense majorité des cas), nous sommes dans le cas d'une **rémunération déguisée**. Notre but, devant les tribunaux, va être de démontrer cette pratique consistant à présenter les frais, aux nouveaux embauchés, comme étant un complément de salaire.

Pour ce faire, nous avons besoin de vous !

Vous pouvez rédiger une attestation, en utilisant le [formulaire du Ministère de la Justice](#). Si vous n'avez pas trop d'idées sur la formulation, vous pouvez vous baser sur [notre modèle](#).

Dans tous les cas, renvoyez-nous le document, accompagné d'une copie de votre pièce d'identité, par [mail](#) ou par courrier à cette [adresse](#).

Nous vous remercions d'avance de votre participation.

From:

<https://cgtaltensir.fr/> - **La CGT Alten SIR**

Permanent link:

https://cgtaltensir.fr/doku.php?id=actualites:2016-12-09_attestez_des_pratiques_fraduleuses_d_alten_sir

Last update: **2019/06/20 15:07**

